

COMPTE RENDU

Atelier projet Eau et Assainissement

N°002 du 1^{er} Septembre 2020

Le Mardi 1^{er} Septembre 2020, se sont réunis les villageois pour une réunion débat dans le cadre de l'Atelier-Projet Eau et Assainissement, présentée par Stéphane GINEVRA et Guy VERNET, respectivement Maire et conseiller municipal de Chirols.

Capucine MALBRAIN, 2^{ème} conseillère en charge du pilotage de l'Atelier est excusée pour cette réunion.

La séance débute à 18h15.

Stéphane commence par une présentation de l'Atelier-Projet :

Le but de cette réunion est de faire le point sur les enjeux de la future gestion de l'eau et de l'assainissement sur la commune. La loi impose en effet aux communes de transférer la compétence de la gestion de l'eau aux intercommunalités d'ici à 2026. Chirols travaillant actuellement en régie, les solutions envisageables sont les suivantes :

- 1 – Transfert de la régie à la CDC (Communauté de Commune) en 2026.
- 2 – Transfert de la gestion au SEBA (Syndicat des Eaux du bassin de l'Ardèche) en 2020 et 2026.
- 3 – Transfert de la gestion au SEBA en 2026.
- 4 – Nous sommes évidemment à l'écoute de toute autre proposition.

Pour information, le coût de l'eau à Chirols (hors assainissement) est de 2,68€/m³ sur une base de 120m³/an/foyer. Ce coût ne prend pas en compte :

- le salaire des employés municipaux (estimé à 1 jour/semaine, ou environ un 1/2 mi-temps)
- Le matériel utilisé
- La rénovation des infrastructures et des réseaux
- Les nouvelles exigences légales : remplacement des compteurs, normes de traitement,...

Le bureau d'études KPMG mandaté par la CDC a estimé le coût réel de la gestion en régie à 6,95€/m³. Ce coût semble cependant surévalué et tournerait plutôt autour de 4,50€/m³. Une estimation plus précise va être faite par la mairie.

Le coût actuel de l'eau si nous choisissons une gestion par la SEBA serait de :

- 2,98€/m³ pour l'eau avec un abonnement de 118€/an

- 2,78€/m³ pour l'assainissement avec un abonnement de 119€/an (pas de données disponibles pour les autres cas de figure).

Dans tous les cas, il est quasiment impossible pour la commune d'obtenir des subventions pour la réalisation de travaux, celles-ci étant désormais réservées en priorité aux syndicats et aux CDC. Ces subventions représentant souvent 50 % à 80 % du coût des travaux, il n'est pas possible de rénover, de réparer ou d'aménager le réseau d'eau et d'assainissement pour une commune isolée, et ce même avant 2026.

A partir de cette présentation, le débat a été ouvert. Les personnes présentes à la réunion ont été invitées à poser leurs questions, réunies selon les 2 principaux axes pour en simplifier la lecture :

Choix du SEBA pour la gestion de l'eau :

- Stéphane précise que la commune est déjà adhérente au SEBA. Des travaux ont été réalisés en 2016 pour la mise en place d'une vanne qui permet d'alimenter la commune en cas de problème d'alimentation à partir des sources. (sécheresse, pollution, dégradation...). Cette adhésion coûte environ 6000€/an à la commune.

- Le SEBA récupérerait les échéances restantes des crédits de la commune concernant les installations d'eau. Les frais des travaux futurs sont pris en charge par le syndicat à l'exception des travaux d'extension du réseau pour lesquels 50% seraient à la charge de la commune.

- L'alimentation des foyers se ferait à partir des mêmes sources qu'actuellement (pas de remplacement prévu par un pompage à partir de la Fontaulière).

- Dans le cas où le transfert de gestion au SEBA se ferait sur l'eau et l'assainissement (nous pouvons choisir le transfert uniquement sur l'eau), des travaux seront à prévoir pour l'installation d'une station d'épuration au niveau du Bourg de Chirols. L'assainissement collectif géré par la mairie ne répond pas aux normes actuelles (les eaux collectées via les fosses septiques individuelles se déversent dans un puits perdu en contrebas du village). L'éventualité du raccordement du Bourg et de Pont de Veyrières à la station existante au Plot à Meyras a également été envisagée. Les hameaux isolés resteraient en assainissement individuel, avec la possibilité de faire un regroupement d'assainissement pour plusieurs foyers.

Pour l'assainissement non collectif, un surcoût notable est à prévoir en cas d'adhésion au SEBA : l'intervalle entre chaque visite de vérification passerait de 10 ans à 4 ans et le coût des visites de 90€ à 250€.

De nombreuses questions sont posées au sujet de l'éventuelle adhésion au SEBA

- Serons-nous toujours propriétaires des sources ? Stéphane répond que nous pouvons choisir ou non de transférer la propriété des sources.

- Comment être sûrs que le SEBA nous fournisse bien l'eau des sources et ne bascule pas même ponctuellement sur un autre approvisionnement ? Cette question est particulièrement importante pour la brasserie de l'Ale Ouët qui utilise l'eau des sources pour la fabrication des bières. Nous n'avons pas de garanties actuellement, cette question sera posée au SEBA lors d'une prochaine réunion.

- Aurons-nous un droit de regard sur le type de stations installées par le SEBA comme nous l'aurions si nous la faisons construire par la commune ? Idem, cette question sera posée au SEBA.

- Est-il possible de sortir du SEBA et sous quelles conditions ? Stéphane répond qu'il est possible d'en sortir mais que c'est très compliqué. A priori, il faut l'approbation des communes adhérentes au SEBA pour y rentrer et il faut également leur approbation pour en sortir. Ce point sera précisé plus tard et des précisions peuvent être demandées au SEBA.

- Sommes-nous sûrs que l'eau des sources de Chirols ne sera pas redistribuée dans le réseau du SEBA et que nous ne serons pas alimentés avec une autre eau ? Ne peuvent-ils pas pomper notre eau si ils en manquent en période de sécheresse ? L'eau provenant de sources ne peut pas être pompée. Il est très peu probable que le SEBA ajoute des réseaux pour alimenter d'autres communes et nous redistribuer à partir d'une autre source. A la limite il est possible qu'ils récupèrent le trop plein provenant de notre réseau. Des garanties peuvent être demandées au SEBA.

Pourquoi ce choix de transférer la compétence au SEBA précisément en 2020 ou en 2026 ? Stéphane rappelle qu'en tant que commune isolée nous n'avons quasiment plus accès aux subventions. Si nous choisissons d'attendre la date limite de 2026 imposée par la loi et qu'un incident perturbe le fonctionnement du réseau, nous ne serons peut-être pas en mesure d'en financer les travaux. Gilles précise que la date de 2020 est indicative, ce peut-être 2021 ou 2022, le temps que nous puissions faire le point sur la question.

Choix de la gestion de l'eau en régie par la CDC :

Le principe de fonctionnement serait le même qu'aujourd'hui avec une gestion centralisée au niveau de la CDC à l'exception des communes déjà adhérentes au SEBA ou souhaitant le faire d'ici à 2026. Le principe serait de mutualiser les moyens humains et techniques pour que chaque commune garde la mainmise sur la gestion de l'eau. Organisés au niveau de la CDC, les projets de travaux pourront obtenir plus facilement des subventions.

Il y a cependant peu de précédents, la visibilité sur le coût réel pour la commune est donc quasi nul. Nous n'avons également aucune garantie que nous garderons la maîtrise des travaux que nous ferons, la commune de Chirols ayant peu de représentants à la CDC et les débats pouvant être perturbés par des différents d'ordres politiques. Il faudrait compter également sur des coûts supplémentaires, notamment pour un poste de directeur d'une régie intercommunale.

Les questions sont moins nombreuses sur ce sujet que nous maîtrisons moins et peuvent être résumées ainsi :

- Qu'en est-il des autres communes de la CDC qui ont la même problématique que nous ? Gilles nous rapporte le témoignage de la seule commune pour laquelle nous avons des informations : Le conseil municipal de Burzet souhaiterait garder la régie aussi longtemps que possible. Ils sont cependant en attente de réponses à propos de leurs demandes de subventions pour la rénovation des canalisations d'eau assez endommagées. En fonction de l'obtention ou non de ces subventions, ils envisageraient de passer en régie au niveau de la CDC.

- Plus généralement, il est proposé de prendre des renseignements auprès des communes de la CDC qui sont dans le même cas que nous pour connaître la tendance et récupérer d'éventuelles idées d'organisation.

Questions diverses et propositions alternatives :

- La loi nous impose de transférer la régie d'ici à 2026, mais que se passera-t-il vraiment si on ne le fait pas ? Il est possible de conserver notre mode de gestion actuel en augmentant suffisamment le coût de l'eau pour financer les travaux prévus. L'argent ne sera pas perdu à financer des postes au SEBA et nous garderons le contrôle de la gestion de l'eau.

SG rappelle qu'en restant en régie communale nous perdons la majorité des subventions. Par exemple, l'installation d'une station d'épuration en phyto pour le hameau coûterait 80 000€. Avec des subventions elle ne coûterait plus que 40 000€, voire moins. Idem pour une station commune au hameau et au Fez qui coûterait plusieurs centaines de milliers d'euros.

Martine précise qu'entre les délais annoncés et l'application des lois il se passe généralement plusieurs années. Le texte de loi ne précise a priori pas les conséquences en cas de refus de la commune de transférer les compétences sur l'eau, mais la responsabilité légale du Maire peut-être mise en jeu, le conseil peut également être dissout.

Le transfert des compétences au SEBA a soulevé de nombreuses inquiétudes auxquelles nous essaierons de répondre en conviant le SEBA à nous rencontrer, ces questions seront formalisées au préalable lors de la prochaine réunion. Ces inquiétudes concernent principalement :

- Le maintien de la qualité de l'eau.
- Le maintien du prix sur le long terme.
- L'utilisation qui sera faite de l'eau du village.
- Le délai et le choix des travaux ou des réparations qui seront effectués.

La réunion se termine à 19h45.

Toutes les personnes intéressées sont conviées à la prochaine réunion de travail qui aura lieu le 22 Septembre 2020 à 18h à la salle polyvalente de Chirols. .